

Cherchez l'erreur

Date : 9 août 2013

Le département d'Ille-et-Vilaine a déposé auprès de l'INPI le 24 novembre 2010 sa notre « marque de territoire », qui est :

« Haute Bretagne »

Vous pourrez en savoir davantage en consultant le site de la marque :

<http://marque-hautebretagne.fr/>

Le même département vient tout récemment de déposer la marque (collective ?) :

« Breillien »

du nom qu'il vient de donner à ses habitants, qu'il n'a pas voulu appeler Hauts Bretons (38 voix pour Breillien contre 12 pour Haut Breton, 2 abstentions et 1 ne prend pas part au vote).

Pourquoi faire simple quand on peut faire un peu plus compliqué ?...